

## Deuxième partie : La séparation parentale vue sous une approche axiomatique.

La gestion de l'éducation familiale des enfants après séparation de leurs parents (divorce ou séparation de parents concubins non mariés) est un épineux problème. C'est à partir de son étude que nous avons développé l'idée d'une approche axiomatique des processus familiaux ; il est donc tout désigné pour nous servir d'exemple. Nous allons d'abord montrer comment la référence à une seule discipline et l'influence des idéologies peuvent amener à des contresens ou des restrictions.

### Les dangers d'une approche uni-disciplinaire.

Examinons quatre disciplines fondamentales pour aborder ce problème, mais insuffisantes si elles sont prises seules.

**Le droit** apparaît souvent comme la première discipline concernée par le divorce. Il intervient dans les ruptures de couples institués, comme dans le règlement de la vie des familles dont les parents ne sont plus, ou n'ont jamais été époux. Mais le prendre comme discipline de base fait courir le risque d'inversion des ordres. Le droit doit être au service de l'homme, pas le contraire. L'extrême juridicalisation du divorce conduit à faire du droit un but et non un moyen. Les recherches juridiques sur le divorce ont évidemment leur importance, sous réserve que leurs conclusions restent dans le domaine du droit. Constaté, à partir de l'étude des dossiers d'un tribunal que, lors des procès en divorce conflictuel, les pères ne demandent que minoritairement la résidence principale de leurs enfants chez eux est intéressant ; cela montre, entre autre, que chez les pères « demandeurs » la proportion de ceux qui obtiennent gain de cause est nettement supérieure à la proportion générale. Mais cela ne permet pas d'inférer sur les motivations de ceux qui ne sont pas demandeurs ; on ne peut pas conclure que c'est parce qu'ils ne le souhaitent pas. En effet, l'étude du dossier tel qu'il est présenté par un avocat, ne renseigne pas sur le processus qui a abouti à la formulation de cette demande. Nos recherches sur les pères séparés montrent que les motivations pour ne pas faire cette demande sont multiples.<sup>18</sup>

**La psychologie clinique** peut être d'un grand secours pour les personnes qui vivent mal une séparation, ou la réalité de leur famille éclatée. Sur le plan pratique, le psychologue est utile, comme l'avocat ou le notaire. Mais au niveau des concepts, il y a risque que la psychologie clinique, quelles que soient ses références théoriques, soit exagérément normalisatrice et vise à aider son client à se conformer à une norme plutôt que de trouver sa voie personnelle. Le modèle dominant du couple parental avec asymétrie des rôles parentaux a envahi la psychologie, notamment psychanalytique. Le père est considéré comme personnage second par rapport à la mère (l'importance de son rôle étant affirmée) et comme séparateur de la dyade fusionnelle mère-enfant, il ne peut donc pas rester proche de son enfant lorsqu'il n'est plus l'homme de la mère de celui-ci. Lorsqu'il y a divorce, dit Aldo Naouri,<sup>19</sup> ce n'est pas seulement entre un homme et une femme, mais aussi entre un père et ses enfants.

Dans le cadre axiomatique de ce modèle – c'est-à-dire sans le remettre en cause - on peut inférer des conclusions et les appliquer. On pourra traiter par psychothérapie des hommes en souffrance à cause de l'éloignement de leur enfant, et des femmes surchargées par la coexistence d'une vie professionnelle et familiale. Les éventuels succès de telles thérapies contribueront à montrer la pertinence du modèle, mais ils ne pourront en prouver l'universalité. Ils ne permettront pas d'affirmer que c'est le seul modèle, encore moins de

déduire des conclusions sur les décisions à prendre, en particulier sur le plan juridique, après séparation des parents.

En effet ce modèle ne tient pas compte de l'évolution des rapports entre hommes et femmes, et du rapport que chaque sexe entretient avec sa parentalité. Les hommes, de plus en plus, vivent leur paternité directement et non par l'intermédiaire de leur épouse. Les femmes ne veulent plus limiter leur développement personnel à leur vie de mère. Il y a donc un mouvement social de redistribution des rôles familiaux. Ce dernier fait n'est pas du ressort de la psychologie clinique.

**La sociologie**, par contre, reconnaît ce dernier fait. Nombreux sont les travaux qui traitent des familles non standard, c'est-à-dire ne comportant pas un homme, une femme, et les enfants nés de leur union sexuelle. Les sociologues ont forgé les termes de famille monoparentale, et de famille recomposée. Or ces termes sont, dans la plupart des cas, impropres. On nomme monoparentale une famille dont les enfants vivent habituellement avec un seul de leur parent, et par famille recomposée la même configuration avec un nouveau conjoint du parent en question, lequel est le plus souvent la mère. Un tel glissement conduit à centrer la famille sur une mère accompagnée de ses enfants et de son compagnon du moment, volontiers assimilé au père des enfants, ou faisant office de père. La disparition du couple implique alors la prise de distance du père par rapport à ses enfants, comme dans le paradigme de Naouri cité plus haut. On néglige toute la dimension relationnelle entre père et enfant ainsi que celle entre anciens époux restant parents.

Si la sociologie, avec ses axiomes et ses règles, permet de comprendre les raisons macroscopiques de cette évolution, elle est impuissante à trouver les motivations intimes poussant tel ou tel acteur social à réagir de telle façon, par exemple un père ou une mère de famille à vouloir vivre avec ses enfants, alors qu'il ne désire plus partager la vie amoureuse avec leur mère (père).

**La démographie** permet d'évaluer, entre autre, l'impact financier de la séparation familiale. Les résultats sont évidemment très intéressants pour la compréhension du phénomène. Mais le caractère statistique inhérent à la démographie donne un relief particulier à la majorité des cas, c'est-à-dire aux familles séparées dans lesquelles les enfants vivent avec leur mère. La conclusion, vite tirée, est que les femmes sont les principales victimes financières de la séparation. Or le calcul est souvent sujet à caution, ne tenant pas compte des frais occasionnés par la visite des enfants chez le parent (le père en général) qui n'en a pas la « garde ». Il faudrait convoquer l'économie et plus particulièrement l'économie familiale.<sup>20</sup> Surtout, il faudrait tenir compte de l'ensemble des bénéfices et des déficits - psychologique, financier, social - pour étudier la paupérisation après divorce, et en particulier la paupérisation féminine ; sinon on aura du mal à expliquer que les femmes sont, depuis toujours, et de plus en plus, nettement majoritaires dans la prise d'initiative de la séparation. Il n'est pas possible, à partir de données démographiques, de conclure que « la condition des femmes séparées ou divorcées élevant seules leurs enfants est autrement plus difficile que celle des hommes privés de leurs enfants ».<sup>21</sup>

## Les distorsions de diverses idéologies.

Se situer hors des idéologies n'est pas sans risque. Certaines sont si intolérantes et totalitaires qu'elles imposent d'être soit de leur côté, soit du côté opposé. Impossible alors de prétendre avoir une parole extérieure ; on est automatiquement envoyé dans le clan des « contre » dès

lors qu'on n'a pas affirmé clairement qu'on fait partie des « pour ». On sera immédiatement catalogué comme un fossoyeur de la famille parce que l'on étudie le divorce ou au contraire comme un familialiste militant parce qu'on étudie le traitement des difficultés conjugales permettant d'éviter un divorce. Or, d'un simple point de vue de la connaissance, ces deux études ne sont pas contradictoires et méritent toutes les deux d'être faites ; elles contribuent l'une et l'autre à mieux comprendre le phénomène « divorce » et lui assurer un meilleur traitement.

A titre d'exemple, citons certaines de ces idéologies qui orientent la pensée sur la famille. Leur liste n'est pas exhaustive bien entendu. En les citant, il faut préciser qu'il ne s'agit pas de les critiquer, ni de les remettre en cause dans leur fondement, mais simplement de montrer comment elles peuvent induire une pensée obligatoire et interdire les observations et réflexions qui les contredisent. Toutes ces idéologies ont leur raison d'être et le droit d'exister.

### L'idéologie féministe

Le féminisme a fait progresser l'égalité entre hommes et femmes en dénonçant l'infériorisation dans laquelle celles-ci étaient tenues. Il a traqué les représentations sociales sexistes responsables de cette infériorisation, obtenant des succès nombreux dont certains furent spectaculaires. En ce sens, il a participé au progrès de l'humanité. Malheureusement, le féminisme s'est trop radicalisé. Il conduit à n'examiner les rapports entre les hommes et les femmes qu'en terme de domination des premiers sur les secondes. Les hommes et les femmes sont vus, dans cette optique, comme des classes sociales en opposition dans un jeu social. On élimine toute la complexité du rapport interindividuel avec en particulier les diverses complicités qui se mettent en place dans le couple. On passe sous silence le rapport de pouvoir entre l'homme et la femme qui, dans le couple, n'est pas systématiquement en faveur de l'homme. On ignore les différences liées à la sexualité, on oublie les rapports de séduction, de soumission éventuelle, le jeu érotique et les particularités de chaque relation de couple. On néglige les différences de rapport qu'ont les hommes et les femmes à leur parentalité.

Le divorce ne peut, par exemple, pas s'étudier dans ce cadre idéologique. En effet, comment expliquer que, après séparation, les enfants restent en majeure partie (85%) avec leur mère ? L'idéologie féministe répond : les enfants sont une charge lourde, particulièrement pour celui (ou celle) qui va rester avec eux. Donc les hommes - dominants - se déchargent sur les femmes - dominées - et leur laissent ce fardeau pour pouvoir retrouver leur liberté. Les femmes, elles, gardent leurs enfants parce qu'elles sont conscientes de l'incapacité de leur mari à s'en occuper. Une telle explication, qui comporte une grande part de vérité, est biaisée par le radicalisme idéologique, elle ne rend pas compte d'un phénomène pourtant nettement observable : de nombreux hommes réclament, de façon sincère, à rester avec leurs enfants après séparation, et de nombreuses femmes se battent bec et ongle pour ne pas laisser leur progéniture à leur ex-compagnon. La disparité entre pères et mères divorcés ne peut s'expliquer seulement par un rapport de domination et met en jeu beaucoup de causes, certaines psychologiques, voire biologiques, d'autres sociologiques, juridiques, ou économiques.

### L'idéologie « coupliste »

Dans notre culture héritée du christianisme, une famille est le plus souvent fondée sur le couple formé d'un homme et d'une femme, liés par une union sexuelle exclusive, ainsi que

des éventuels enfants nés de cette union. Mais affirmer que ce type de famille est la « vraie » référence relève de l'idéologie, et non de la réalité, puisque contraire à l'histoire. Par exemple, Tony Anatrella, qui est psychiatre, affirme : *l'amour des parents pour leurs enfants passe essentiellement par leur relation et non pas uniquement en ligne directe*<sup>22</sup>. La conséquence en est que, bien entendu, si les parents ne s'aiment plus, ils ne peuvent plus aimer leurs enfants. On en déduit que l'amour conjugal est le pilier de la famille et que la rupture de celui-là entraîne la fin de celle-ci. Autrement dit pour être de bons parents, il faut avant tout être de bons époux, et le divorce ne peut que mettre en péril l'amour parental. On est en pleine idéologie. Or l'auteur ne prend pas la précaution de préciser les axiomes auxquels il se réfère, ce qui permettrait de valider l'affirmation citée, dans sa théorie.

Aussi respectable que puisse être l'orientation morale consistant à donner priorité à l'amour conjugal dans la constitution d'une famille, ce ne peut en constituer le postulat de fondement. L'histoire nous apprend que, pendant longtemps, l'amour était non seulement absent, mais même banni de la constitution d'une famille et même d'un mariage ; la sexualité, quant à elle, n'était tolérée pendant de nombreux siècles, que dans le but de la procréation, et avec le minimum de jouissance. Ce n'est, selon Bologne<sup>23</sup>, que depuis la troisième République en France que le mariage d'amour constitue le modèle de mariage. Pourtant, auparavant, les enfants étaient élevés. La réalité actuelle offre une panoplie de configurations familiales dans lesquels l'amour pour les enfants est bien présent malgré une baisse de celui qu'ont les parents l'un pour l'autre, en particulier sur le plan sexuel. La conjugalité et la parentalité, qui sont deux données de la vie familiale, entretiennent en effet des rapports complexes. Séparer complètement l'une de l'autre ne rend pas compte de cette complexité. Mais subordonner la deuxième à la première relève de l'idéologie et non de l'approche scientifique.

### L'idéologie de l'intérêt de l'enfant

Depuis 1975, la loi française concernant le divorce se centre sur l'intérêt des enfants, motif primordial des décisions qui sont prises. Cette louable intention du législateur emporta l'adhésion générale (la loi fut votée à l'unanimité) et suscita plus tard les plus vives polémiques car elle débouche sur une question essentielle : comment déterminer l'intérêt d'un enfant et, surtout, qui est habilité à décider de son intérêt ? A part les nécessités de base que sont le minimum de nourriture, de logement et de soins, ainsi que le respect des obligations sociales, l'intérêt d'un enfant est bien difficile à définir. La convention internationale des droits de l'enfant va plus loin encore en parlant de l'intérêt « supérieur » de l'enfant, sans préciser la signification de l'adjectif (y aurait-il un intérêt inférieur ?)

En réalité il est impossible de séparer de façon tranchée l'intérêt d'un enfant du désir de ses parents - qu'ils soient mariés ou non - du projet social de la société qui l'entoure, des options éducatives des adultes qui auront à s'occuper de lui. Le devenir d'un être humain dépend de facteurs environnementaux et des interactions entre ceux-ci et la personnalité en formation. De nombreuses erreurs éducatives se sont révélées *a posteriori* responsables de brillants succès et, au contraire, la normalité peut engendrer des individus malheureux. Reste à savoir à quel titre des adultes prennent des décisions à la place d'un enfant incapable de les prendre lui-même. Pour un chrétien, l'intérêt de ses enfants est de leur faire connaître et adorer Dieu ; pour un libre penseur, c'est de les protéger contre les dangers de la religion. La référence systématique à l'intérêt mythique des enfants est dangereuse car, à force de devenir obligatoire, elle perd de son sens. Elle peut avoir pour conséquence d'agir dans une direction opposée à ce qu'elle est censée servir<sup>24</sup> ; elle tend à opposer l'intérêt des enfants à celui de leurs parents alors qu'il est le plus souvent convergent.

## Nécessité d'une approche axiomatique multiple

Pour éviter la partiellisation de l'approche unidisciplinaire et la partialisation des influences idéologiques, nous suggérons, pour traiter la séparation parentale, ainsi que pour d'autres domaines des sciences humaines, une approche axiomatique multidisciplinaire. En fait, deux types de recherches peuvent être développées.

1. Des recherches disciplinaires. Celles-ci seront référencées à l'axiomatique de leur discipline, en précisant le champ d'application. De telles recherches s'adressent en général à la communauté des chercheurs de la discipline, éventuellement de disciplines proches. Il n'est donc pas nécessaire de préciser la cible, et le statut des chercheurs est implicite. On est dans un cadre syntaxique et sémantique, pour reprendre notre terminologie. Citons par exemple les travaux effectués par l'équipe de psychologie du développement de Toulouse, tels que les relate, entre autre, J. Le Camus dans ses livres.<sup>25</sup> Il est d'ailleurs possible que les auteurs précisent eux-mêmes les limites disciplinaires et avertissent leurs lecteurs, comme dans l'excellente brochure diffusée par le ministère français de la justice, portant sur une étude statistique des dossiers juridiques de divorce, donc référée au droit et à la démographie :

Les responsables de cette étude sont bien conscients que l'accumulation de résultats statistiques sur le divorce véhicule inévitablement une image de traitement technocratique du sujet, image qui peut blesser quand on sait que, derrière les chiffres, il y a souvent des situations vécues douloureusement par les protagonistes et leurs enfants. La conviction qu'il est utile d'éclairer le législateur et le public à l'aide d'un constat objectif de la situation les conduit à assumer ce risque.<sup>26</sup>

2. Des recherches synthétiques dans lesquelles les auteurs comparent divers résultats exprimés par différents chercheurs, y compris leurs propres résultats. Il ne s'agit pas alors de remettre en cause ce qui a été trouvé dans les différents champs, mais de dégager les concepts suscités par cette approche multiple, et de résoudre les éventuelles contradictions. De telles recherches sont en général destinées à un public plus large que des chercheurs, en particulier des décideurs. Dans les questions de séparation parentale, les décideurs peuvent être aussi bien les parents en séparation, que les magistrats, psychologues, travailleurs sociaux, ou politiciens. Il est alors indispensable que les chercheurs adoptent une position pragmatique et communicationnelle, précisant leur statut, leurs intentions, les cibles qui sont visées, et l'environnement idéologique.

## Cohérence.

Pour être cohérent avec lui-même l'auteur de ces lignes se doit de donner un exemple d'une recherche disciplinaire qu'il a menée, ainsi que d'un travail de recherche synthétique.

La première est parue sous le titre « Gradient de paternité et stratégies d'adaptation du père divorcé - Recherche-action ethnométhodologique » .

Elle utilise l'axiomatique de l'ethnométhodologie. Le corpus est constitué de séances de travail d'un groupe de personnes, dont le discours n'est pas remis en doute. Elle est effectuée sur un petit nombre de personnes et n'a donc pas de valeur statistique. Les sujets de la recherche appartiennent tous à la classe moyenne. L'auteur est lui-même père séparé, la recherche est fondamentale et n'est commandée par aucun commanditaire, excepté l'auteur lui-même. Elle s'adresse à la communauté des chercheurs, aux travailleurs sociaux et, subsidiairement, aux parents adoptifs.

Dans le cadre plus large d'un travail sur la parentalité lors de la séparation des parents, et de la théorisation que représente le présent article, il est important de se situer dans une optique pragmatique communicationnelle.

- L'auteur est chercheur en sciences de l'éducation ; il est également psychologue praticien et a été pendant quinze ans chercheur mathématicien. Il est père de trois enfants, divorcé de leur mère, grand-père de trois petites filles, et remarié. Il se définit comme partisan de l'égalité entre homme et femme dans le cadre de la loi républicaine.
- L'intention est de montrer que, dans les séparations parentales et les divorces, les pères sont mis dans une position d'infériorité, préjudiciable pour eux et pour leurs enfants, et de montrer qu'une séparation négociée et aboutissant sur une égalité parentale est meilleure.
- Les références disciplinaires principales sont la psychologie sociale et l'ethnométhodologie. Il est utilisé aussi des travaux de droit, de sociologie, de psychologie et de démographie, sans discussion sur ces travaux.
- Cet ensemble de recherches n'a pas de commanditaires. Il s'adresse à l'ensemble de la population française, plus particulièrement aux personnes concernées par la séparation parentale.

## Conclusion générale

Dans le domaine de la famille, où la charge affective, le poids des traditions, la puissance des idéologies sont autant de facteurs perturbants, où l'immensité du champ de travail exige l'intervention de chercheurs et de praticiens divers et nombreux, où tout un chacun est concerné et a droit à son opinion, il faut avoir des exigences draconiennes de rigueur, d'objectivité, de tolérance, de modestie, de prise de recul et d'ouverture. Les chercheurs ont une influence déterminante sur l'évolution de la société. Plus que tout autres, ils doivent donc être rigoureux et ne pas confondre les résultats de leurs recherches avec leurs opinions et leur références idéologiques. L'utilisation d'un formalisme axiomatique, qui conjugue souplesse et solidité, garanti ces exigences.

Précisons, une nouvelle fois, que notre tentative est surtout une proposition, destinée à être affinée. La naissance du formalisme axiomatique des mathématiques, auquel nous avons fait référence a pris plusieurs siècles et suscité de nombreuses polémiques. Il en sera sans doute de même dans l'évolution des sciences humaines. Notre seule ambition est de participer modestement à une telle réflexion.

**L'axiomatique peut être à la fois un langage commun à diverses approches et une morale de la production de connaissances.**

## Bibliographie

- Anatrella T. « Les effets psychologiques du divorce » - entretien avec, in *Le Divorce est-il une Fatalité* ouvrage collectif de l'institut des sciences de la famille, Paris, Epi Desclée de Brouwer, 1992.
- Bichot J. La politique familiale, Paris, Cujas 1992.
- Bologne J.C, Histoire du mariage en occident, Paris, Hachette Littératures, 1995.
- Bourbaki N, Eléments d'Histoire des mathématiques, Paris, Hermann, 1974.
- Charlot B. Du Rapport au Savoir, Paris, Anthropos (Coll poche éducation) 1997.
- Coulon A. L'Ethnométhodologie, Paris, PUF Que sais-je ? 1987.
- Décoret B. Pères Séparés, Pères tout de même, Paris, Anthropos (Coll Exploration interculturelle et science sociale). 1997

- Décoret B, « Gradient de paternité et stratégies d'adaptation du père divorcé - Recherche-action ethnométhodologique », Nanterre, *La revue Internationale d'Éducation familiale*, 1999.
- Décoret B, Modèles mathématiques pour l'étude des phénomènes familiaux, us et abus *La revue internationale d'éducation familiale*. Paris, Matrice, vol 5, n° 2, 2001.
- Le Camus J, Labrell F, Zaouche-Gaudron C, *Le Rôle du père dans le développement du jeune enfant*, Paris, Nathan, 1997.
- Le Camus J, *Pères et bébés*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- Lobrot M *L'anti-Freud*, Paris, PUF. 1996
- Naouri A « Il faut une mère pour faire un père » in *Le guide du père*, - Revue Naître et grandir. Juin 1993.
- Popper K. The Postscript of the Logic of scientific discovery. Traduction française : L'univers irrésolu Paris, Hermann, 1982,
- Les divorces en 1996 ; Ministère de la justice, juin 1999.

## Notes de fin

<sup>1</sup> Du Rapport au Savoir , p.32.

<sup>2</sup> L'univers irrésolu, p 36.

<sup>3</sup> Sociologisme : Théorie suivant laquelle la sociologie suffit à rendre compte des faits sociaux ; *Le Robert*

<sup>4</sup> Voir Décoret, B, Modèles mathématiques pour l'étude des phénomènes familiaux, us et abus

<sup>5</sup> Bourbaki, Nicolas, *Éléments d'Histoire des mathématiques* P. 29, Paris, Hermann, 1974.

<sup>6</sup> Comme l'a montré par exemple, Jacques Nimier. - *Mathématique & affectivité*, Paris, STOCK Collection Pernoud 1976.

<sup>7</sup> Arsac, Gilbert, *L'axiomatique de Hilbert* – Lyon, Aléas éditeur, 1998.

<sup>8</sup> Modèles mathématiques pour l'étude des phénomènes familiaux, us et abus . op. cit.

<sup>9</sup> Garfinkel, cité par Coulon, p.122. 122.

<sup>10</sup> Ibid. p. 122.

<sup>11</sup> Définie comme la discipline mathématique étudiant le mouvement et l'équilibre des corps. (Le Robert)

<sup>12</sup> L'anti Freud, p. 21

<sup>13</sup> ibid. p. 14.

<sup>14</sup> Par exemple A. Naouri, B. Muldworf, B. This, Ph. Julien. Voir pour cela B. Décoret, *Pères séparés, Pères tout de même*.

<sup>15</sup> On parle d'ailleurs couramment d'une communication pour désigner un article ou un exposé dans un congrès.

<sup>16</sup> Le bébé et la garde alternée – droit d'hébergement du père concernant un bébé, Berger, Maurice, *Dialogue*, Paris, 1° trim 2002 , n° 155, p.90..104.

<sup>17</sup> A propos de l'article de M. Berger, Décoret, Bruno, *Dialogue*, Paris, 1° trimestre 2003, n°159, p.119-121.

<sup>18</sup> Voir *Pères Séparés, Pères tout de même*, op cit.

<sup>19</sup> A. Naouri *Il faut un père pour faire une mère*

<sup>20</sup> Voir B. Décoret, *Separated fathers: sexual discrimination. Father Figures: Gender and Paternity in the Modern Age* –Liverpool, John Moores University, 30 June – 2 July 2003

<sup>21</sup> Citation empruntée à Françoise Hurstel, dans un contexte autre que la démographie. « Des pères "carents" aux "nouveaux pères" » in *Places du père violence et paternité* Presses Universitaires de Lyon, 1992 , p. 26 – 37.

<sup>22</sup> Citation

<sup>23</sup> *Histoire du mariage en occident*, Paris, Hachette Littératures,. V. notamment, p. 354, « l'amour républicain ».

<sup>24</sup> « En invoquant certaines finalités [on peut] légitimer des réalités qui tournent le dos à ces finalités. » *Le rapport au savoir*, B. Charlot, op. cit.

<sup>25</sup> *Pères et bébés*, L'harmattan, 1995 - *Le père éducateur du jeune enfant*, Paris, Puf, 1999.

<sup>26</sup> avant propos, p 4.